



COMMUNE DE MORRENS Vaud

Election du Conseil communal du 28 mars 2021 (2^{ème} tour)

Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- qu'une seule liste, comprenant le nom d'une candidate, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAME

Madame Lisa Hulaas, né(e) le 06.05.1998, originaire de Lausanne, domiciliée au Chemin du Major-Davel 3 à Morrens, **élue tacitement Conseillère communale** pour la législature 2021-2026.

Pour le Bureau électoral

Le président du bureau:

La secrétaire:

Procès verbal affiché au pilier public et transmis au Préfet.

Morrens, le 10 mars 2021